



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 25 octobre 2012 – 20h30

COMPTE RENDU

Le vingt-cinq octobre deux mil douze, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sartilly Porte de la Baie, dûment convoqués par le Président se sont réunis à la Communauté de Communes sous la présidence de M. Claude FOURRE, Président.

Etaient présents : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Mme GASTEBOIS Maryvonne, Vice-présidentes ;
Mesdames et Messieurs les délégués et suppléants représentant les communes de :

- ANGEY : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain,
- BACILLY : M. DEBON Jean-Pierre, M. MAINCENT Jean-Pierre (*représentant M. PICHON Jacques*),
- CAROLLES : M. SEVIN Jean-Marie, M. LOISEAU Philippe, M. GUILLOUX Aymerick,
- CHAMPCEY : M. HEON Philippe,
- CHAMPEAUX : Mme GIARD Claudine, M. FONTAINE Albert (*représentant M. JOLLY Thierry*),
- DRAGEY-RONTHON :
- GENÊTS : M. LALISSE Allain, M. DUTEIL René,
- LOLIF : Mme POULAIN Jocelyne (*représentant M. THOUVENOT Jacques, Vice président*), M. BACHOTET Philippe, M. ANDRE Alphonse,
- MONTVIRON : M. JOUENNE Laurent,
- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain, M. MOREL Philippe,
- ST PIERRE LANGERS : M. HERBERT Georges, M. LEGRAND Bernard, Mme LEFEVRE Nadine,
- SARTILLY : M. RAULT Denis, Mme GOUELLE Solange, M. LOUID DIT GUERIN Jean (*représentant M. LUCAS Jean-Pierre*).

Excusés : M. QUINTON Eric, M. ROBIDAT Serge, Mme LAISNEY Geneviève,

Absents : M. JOUSSEAUME Pascal, M. FOLLAIN Hubert, Mme LEPRODHOMME Sandrine, Mme GROSFILS Sophie, M. DATIN Jean-Luc, M. LAMBERT Gaétan.

Le Conseil a choisi pour **secrétaire** : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine.

Nombre de conseillers en exercice : 36 / **Nombre de conseillers présents** : 27

Convocation du : 17 octobre 2012 / **Affichage du** :

Ordre du jour :

- MISSION LOCALE : présentation du bilan d'activité
- SCoT : avis du Conseil communautaire sur le SCoT arrêté
- RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ème} classe
- RESSOURCES HUMAINES : mission Inspection en hygiène et sécurité du travail (renouvellement de la convention avec le Centre de gestion)
- QUESTIONS DIVERSES

oooooooooooo

MISSION LOCALE – Présentation du bilan d'activité

Le Président accueille M. Jean-Marc JULIENNE, Président de la Mission Locale du Pays Granvillais, M. Jean-Pierre SAINT, Directeur, et Mme Pascale ROCHER, Conseillère, pour une présentation du bilan d'activité de la Mission locale. Il souligne notamment la bonne collaboration entre la Communauté de communes et la Mission locale, collaboration qu'il souhaite voir perdurer encore longtemps.

M. JULIENNE rappelle que la Mission Locale du Pays Granvillais intervient sur les territoires des communautés de communes de Villedieu les Poêles, de Bréhal, de La Haye-Pesnel, de Granville et, depuis deux ans, de Sartilly.

M. SAINT remet un extrait du bilan 2011 aux Conseillers communautaires, contenant notamment un tableau de l'activité de la permanence de Sartilly :

	Jeunes reçus	1 ^{er} accueil
2009	49	20
2010	62	33
2011	83	28
2012	60	31

Il explique que si les chiffres présentés suivent ceux du chômage des jeunes au niveau national, la fréquentation de la Mission locale est aussi due à un travail de réseau avec les entreprises locales et les élus locaux qui relayent l'information.

Mme ROCHER explique que ses fonctions essentielles sont de mettre les jeunes en relation avec les entreprises, d'accompagner les jeunes pour monter un projet professionnel, de les diriger vers de formations correspondant aux besoins du marché de l'emploi, de les aider à passer le permis de conduire, de les conseiller sur des questions de santé, et d'apporter des aides pour accéder en logement autonome ou en foyer de jeunes travailleurs. Des ateliers de recherche d'emploi ont par ailleurs été mis en place avec le canton de la Haye-Pesnel, avec une possibilité de transport pour les jeunes de Sartilly non véhiculés.

M. JULIENNE précise que la mobilité des jeunes est un facteur très important pour trouver un emploi et que 61 % des jeunes ont le permis de conduire, la moyenne étant en général autour de 50 %. Il ajoute par ailleurs qu'il y a très peu de jeunes qui ne font pas appel à la Mission locale, ce qui n'est pas le cas partout en France.

M. SAINT ajoute que la Mission locale ne travaille pas seulement sur l'emploi mais sur un ensemble de problématiques rencontrées par un jeune en recherche d'insertion.

M. DUTEIL demande quel est l'âge du public concerné. M. SAINT répond que la Mission locale est ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans, mais que le public a majoritairement 20 ou 21 ans.

M. LOUIS DIT GUERIN constate que le public féminin représente 59 %, et demande si cela est dû à des raisons de qualification. M. SAINT répond au contraire que les femmes sont en général plus diplômées que les hommes mais qu'elles se tournent vers des métiers masculins.

M. SAINT invite les élus qui rencontreraient des jeunes en difficulté d'emploi à les orienter vers les services de la Mission locale.

Présentation des Contrats d'avenir [loi 2012-1189 du 27 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir]

M. JULIENNE présente maintenant les Contrats d'avenir. Il s'agit d'emplois aidés à 75 % par l'Etat, destinés aux publics les plus vulnérables, à savoir les jeunes les moins diplômés (niveau 5 : CAP, BEP), pour des contrats de 35 heures, sur une durée de 3 ans, avec une obligation de formation. Les décrets d'application sont attendus pour novembre, mais il précise d'ores et déjà qu'il encouragera les collectivités à en signer un maximum.

M. SAINT précise que ce dispositif s'adresse aux associations et collectivités qui ont besoin de renfort. Il y a actuellement des négociations pour que les conseils généraux et le CNFPT prennent les formations en charge. Pour tout projet ou pour toute idée de création d'emploi, M. SAINT invite à se rapprocher de la Mission locale.

Il précise que l'idée est de former des jeunes de niveau 5, à un niveau 4 (Bac). Il précise que la durée de 3 ans (ou d'1 an renouvelable 2 fois), permet à l'association de se stabiliser et de former les jeunes sur un long terme. Les collectivités peuvent être intéressées pour leurs services techniques, SIRTOM, etc.

M. SEVIN demande si la rémunération est bien au niveau du SMIC et si l'on connaît les objectifs chiffrés du Gouvernement. M. SAINT répond que l'employeur aura un reste à charge de 534 € par mois sur un SMIC. Quant aux chiffres, l'objectif est de créer 150.000 emplois au niveau national en 2012 et 2013, soit 2.000 en Basse Normandie, 650 dans la Manche, 140 sur le Sud Manche.

M. JULIENNE demande que les élus soient aussi relais auprès des associations pour promouvoir le dispositif.

Le Président remercie M. JULIENNE, M. SAINT et Mme ROCHER de leurs interventions.

SCoT : avis du Conseil communautaire sur le SCoT arrêté

Le Président expose que lors de sa séance du 15 juin 2012, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Scot du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel a arrêté le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de communes est consultée pour émettre un avis sur ce projet de schéma de cohérence territoriale.

Il passe la parole à M. Lebertre afin qu'il expose les grandes lignes du SCoT.

Il est ainsi rappelé que :

- le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel a été fixé par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2003,
- le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Scot du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel a eu lieu le 5 décembre 2008,
- des études complémentaires sur la « consommation de l'espace » et sur « la trame verte et bleue » ont été menées en 2010 et 2011,
- le Document d'Orientation Générale (DOG) a été présenté lors des comités syndicaux des 22 décembre 2011, 10 janvier, 2 mars, 30 mars et 12 avril 2012.

Le PADD a défini quatre axes stratégiques : un pays de « l'excellence environnementale, solidaire, attractif, performant ».

Le DOG a transcrit ces orientations en prescriptions et recommandations.

En matière de maîtrise foncière et de solidarité, l'équilibre entre les espaces urbains et à urbaniser, d'une part, et l'espace agricole, d'autre part, avec notamment une limitation de l'étalement urbain, a été favorisé ; de même que l'équilibre du développement entre les pôles et les autres communes et entre les communes littorales et les autres communes ainsi que la préservation des espaces naturels.

A ce titre, un tableau indique la consommation d'espace maximale sur 10 années pour les logements neufs monopolisant du foncier non bâti pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes pour une surface totale de 75,1 ha.

Un chapitre spécifique à l'application de la loi « littoral » dans les communes littorales a permis de préciser les modalités de développement de l'urbanisation dans le cadre des « agglomérations », « villages », « hameaux » et « espaces proches du rivage ». Une cartographie spécifique à ces communes a permis de localiser ces différents points.

L'excellence environnementale a été déclinée au travers de l'étude complémentaire « trame verte et bleue » qui rapporte les pratiques de la gestion de l'espace pour le sol, l'occupation terrestre, l'occupation maritime et l'aérien.

Les pratiques vertueuses en matière d'urbanisme, dispositions qualitatives liées au Développement Durable, concernent particulièrement la mixité urbaine et sociale, le renouvellement urbain et la résorption de la vacance, la gestion des bâtiments existants à valeur patrimoniale, la qualité des documents d'urbanisme et des opérations, la densité, l'habitat léger de loisirs, la qualité environnementale et énergétique des aménagements et des constructions, les espaces en transition entre ville et campagne, la prise en compte des risques, les équipements structurants.

La performance économique a été abordée par des prescriptions et recommandations du DOG.

S'agissant de la reprise des zones d'activités du territoire de la Communauté de communes Porte de la Baie, soit 13 ha, pour la ZA route de Carolles, le Président précise que l'information l'extension de 20,21 ha envisagée dans le PLU de la commune de Sartilly n'a pas été dûment transmise, et qu'il convient de faire corriger cette erreur.

M. BACHOTET estime que le SCoT met des bâtons dans les roues plus qu'il n'aide. Il fait référence au projet de lotissement jamais réalisé à Lolif et à la surface insuffisante que le SCoT alloue à la commune pour les 10 années à venir.

Le Président ajoute qu'il n'y avait pas de surface disponible entre 2003 et 2009 à Lolif, ce qui pénalise aujourd'hui la commune.

M. SEVIN répond qu'un gros travail a été réalisé et que malgré cela, que des difficultés vont être générées. Le SCoT, qu'il a lui-même voté, devra s'adapter à la réalité et ne pas être dogmatique.

M. LALISSE expose que de nouvelles cartes de submersion marine ont été publiées par la DDTM et souhaite qu'elles soient intégrées dans le SCoT.

S'agissant des bergeries, M. LALISSE remarque que le Lerre passe sur une des surfaces prévues à Genêts, ce qui ne laisserait de la place que pour 50 moutons, alors que le seuil de 300 doit être atteint pour qu'une exploitation soit viable. Il ajoute que la Chambre de l'agriculture lui a confirmé ce fait, et qu'un retraité pouvait très bien se contenter de 50 moutons.

Le Président, considérant l'ensemble des remarques qui ont été émises, le projet de délibération suivant :

« Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Vu le projet de SCoT arrêté le 15 juin 2012,

- Vu le PLU de la Commune de Sartilly approuvé le 12 décembre 2011, dont le règlement prévoit une extension urbanisable en zone d'activité de 20,21 ha,

- Considérant la surface urbanisée en zone d'activité d'une surface de 16,28 ha,

- Considérant que des données inexactes ont été transmises au Syndicat mixte du SCoT en ce qui concerne les surfaces,

- DEMANDE au Syndicat mixte du SCoT d'inscrire une programmation foncière en ZA pour une surface totale de 36,49 ha,

- DEMANDE que la carte des submersions marines soit actualisée avec la carte rédigée par la DDTM en août 2012,

- EMET le vœux que la surface à urbaniser allouée à la commune de Lolif soit revue à la hausse en fonction de sa surface et de son potentiel de développement, devenu possible aujourd'hui alors qu'il ne l'était pas entre 2003 et 2009, faute de surfaces disponibles,

- DECIDE, sous ces réserves, d'émettre un avis favorable au projet arrêté du Schéma de cohérence territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. »

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1 (M. André)

- RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ème} classe

Le Président expose que Mlle Martine DUMONT, chargée de l'accueil et du secrétariat à la Communauté de commune, a été nommée le 31 décembre 2007 au grade d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet classée au 6^{ème} échelon.

Les agents justifiant dans ce grade d'au moins deux ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs, peuvent être promus au grade d'adjoint territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement.

Compte tenu des qualités professionnelles de l'intéressée, le Président propose de lui faire bénéficier de cette promotion.

Le Président propose au Conseil le projet de délibération suivant :

« Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

- Vu le décret 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadre d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,
- DECIDE de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 31 décembre 2012,
- DECIDE de supprimer, à compter de cette même date, le poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe créé par délibération du 29 septembre 2007. »

Délibération adoptée à l'unanimité

- RESSOURCES HUMAINES : mission Inspection en hygiène et sécurité du travail (renouvellement de la convention avec le Centre de gestion)

Le Président rappelle que l'autorité territoriale a l'obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité et qu'il doit notamment à cet effet, désigner un ACFI (Agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail).

Le Président expose que cette fonction a été confiée par convention en 2009 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour une durée de 4 années, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2012.

Par courrier du 26 septembre 2012, le Président du Centre de Gestion a proposé de signer une nouvelle convention, dont les conditions, notamment financières, seront les mêmes : 205 € par demi-journée d'inspection sur site et 410 € par journée, ces tarifs incluant le déplacement, le repas, la rédaction du rapport et sa présentation.

La résiliation de cette convention peut intervenir à tout moment sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

Le Président propose au Conseil le projet de délibération suivant :

« Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu la proposition du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,
- AUTORISE le Président à faire appel au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour assurer la mission d'inspection en hygiène et sécurité, et à signer la convention y afférente,
- DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013. »

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h35

INFORMATIONS

Le Président fait un point d'information sur les différents projets qui concernent la Communauté de communes.

Réforme territoriale

Le Président rappelle que les communes doivent se prononcer avant la fin du mois de décembre sur le périmètre proposé par le Préfet. Il précise qu'il proposera aux élus de la Communauté de communes une délibération vers la fin du mois de novembre.

Diagnostic accessibilité

Le Président rappelle que les travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics devront être réalisés avant 2015, même si le Gouvernement évoque un report des échéances. La Communauté de communes a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation d'une étude, en commande groupée avec les communes qui le souhaitent. La date limite de réception des offres est fixée au 15 novembre.

Travaux d'agrandissement du CLSH

Le Président indique que la livraison des travaux est prévue pour le 15 décembre, les intérieurs étant en cours de finition. Les enfants retrouveront le Centre rénové dès les vacances de Noël, et une inauguration sera prochainement organisée.

Abri SNSM à Genêts

Le Président expose que les travaux avancent bien, et souligne la qualité esthétique du bâtiment, qui se confond bien dans le site, ainsi que l'ont souhaité les services de l'Etat et le Conservatoire du littoral.

Travaux d'extension de la Zone d'activité route de Carolles

Le Président expose que les travaux sont en cours de terminaison, que les parcelles seront bornées d'ici quelques jours pour être vendues. Il restera 6.000 m² de terrains viabilisés disponibles à vendre.

Base nautique de Carolles

Le Président expose que l'achat du foncier est en cours. Les négociations ont été difficiles, ce qui explique que le dossier n'a pas avancé beaucoup. Les diagnostics « amiante » et « plomb » ont été réalisés par la Communauté de communes, alors que c'est normalement à la charge du vendeur, et ont été adressés au notaire. Ce dernier a donc aujourd'hui un dossier complet pour rédiger l'acte de vente, qui devrait intervenir rapidement.

Le Président précise, dans le cadre du départ de Carolles vers la future Communauté de communes du Pays Granvillais, qu'il aurait souhaité conserver la propriété de la base nautique. Le Président souligne sa volonté de signer une convention en bonne et due forme pour permettre de faire bénéficier d'un droit d'utilisation au profit des enfants de notre territoire.

Construction d'une nouvelle salle de sports

Le Président expose que l'architecte a été désigné, et que les levés topographiques ont été réalisés, ce qui va permettre à l'architecte de travailler sur une esquisse.

Au sujet du soutien de la Fédération Française de Badminton, le Président a appris que la Ministre des sports avait repris l'ensemble des dossiers faute de fonds, et que sa politique est qu'il y ait moins de projets mais qu'ils soient mieux aidés. Le dossier à présenter au CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) sera déposé fin novembre afin de prendre rang pour la session d'avril 2013.

Complexe équin

Le Président expose des fouilles sont en cours depuis ce lundi pour une durée de deux semaines. Le dossier loi sur l'eau est en instruction jusqu'au 10 novembre, date à laquelle les travaux seront autorisés. Un passage en Commission des sites est également prévu pour le mois de novembre pour la partie Zone d'activité équine. S'agissant des marchés de travaux, ils sont actuellement au contrôle de la légalité. Le Président précise qu'il tient à ce que ce contrôle soit le plus rigoureux possible.

Dès que les autorisations seront délivrées, les engins pourront être envoyés sur le terrain, vers les mois de février- mars. On commencera par l'abatage des talus, pour une durée d'une semaine, puis 10 à 20 jours sont prévus pour les travaux d'implantation. Compte tenu de la météo actuelle, le Président souligne que cela aurait compliqué les terrassements s'ils avaient été commencés.

Fin de la réunion à 22h53